

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 28 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard,

Etaient absents et excusés : MATHON Colette, GARNOT Pascal

Pouvoirs : Néant

**Délibération N° 2019 - 51 :
SATA - Tarifs secours saison 2019/2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs des secours pour la saison d'hiver 2019 / 2020 de la SATA.

Tarifs secours 2019-2020

Les évacuations des blessés sur pistes s'effectuent du lieu de l'accident jusqu'aux cabinets médicaux. Le recours à l'ambulance est systématique.

En fonction des moyens à mettre en œuvre et de la zone de l'intervention, les secours seront facturés de la sorte :

	Tarifs secours 2018-2019	Tarifs facturés aux mairies	Tarifs secours 2019-2020	Tarif HT facturé aux mairies	Observations
Zone 1	152,40 €	158,07 €	160,00 €	158,42 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, en front de neige, ne nécessitant pas d'embarcation ⁽¹⁾
Zone 1 Bis			75,00 €	74,26 €	prise en charge de blessés et accompagnement de blessés sans ambulance
Zone 2	409,00 €	398,04 €	360,00 €	356,44 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, ne nécessitant pas d'embarcation ⁽¹⁾
+ hélico					
Zone 3	972,00 €	993,07 €	557,00 €	551,49 €	prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation ⁽¹⁾
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	1 003,00 €	993,07 €	
Zone 4	1 035,00 €	1 024,75 €	1 035,00 €	1 024,75 €	prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation ⁽¹⁾ dans une zone complexe pour retour Huez (Villard, Auris, Tunnel, 3000, Sarenne, Combes Charbonnière et de la Balme)
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	1 003,00 €	993,07 €	

- Cas particulier d'Auris et de Villard -

Ces tarifs sont applicables pour une évacuation du blessé par ambulance depuis le front de neige de la station. La différence de prix est justifiée par la distance entre le front de neige et le cabinet médical le plus proche.

A Auris lorsque le cabinet médical est ouvert les tarifs normaux seront appliqués.

Cette hausse de prix n'est plus applicable dès lors qu'il y a recours à l'hélicoptère puisqu'il déposera le blessé à Huez.

	Tarifs secours 2018-2019	Tarif HT facturé aux maires	
zone 1	381,00 €	336,63 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, en front de neige, ne nécessitant pas d'embarcation ⁽¹⁾
Zone 1 Bis	-	-	
zone 2	586,00 €	580,20 €	prise en charge de blessés et accompagnement de blessés sans ambulance
Zone 3	743,00 €	725,74 €	
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, ne nécessitant pas d'embarcation ⁽¹⁾
			prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Embarcation : Barquette ou traineau

Les prestations réalisées par la SATA pour l'organisation ou la réalisation des secours doivent être soumises à TVA au taux réduit (cf. sur la question de l'exonération des recettes de secours sur pistes, ci-joint la réponse publiée au JO le 24/03/2009 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-33490QE.htm>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des secours pour la saison d'hiver 2019 / 2020
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Suffrages exprimés : - Pour 9 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
